

RESSOURCES CARTIER INC.
ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ qu'à la lumière des préoccupations de santé publique concernant la pandémie de COVID-19, l'assemblée annuelle des actionnaires (l'« **assemblée** ») de Ressources Cartier inc. (« **Cartier** ») **se tiendra uniquement par voie de communication à distance, plutôt qu'en personne**, le mardi 31 mai 2022 à 10 heures, aux fins suivantes :

1. soumettre aux actionnaires les états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport des vérificateurs s'y rapportant;
2. élire les administrateurs;
3. nommer l'auditeur indépendant et autoriser le conseil d'administration de fixer sa rémunération;
4. approuver le régime d'options d'achat d'actions; et
5. traiter de toute autre question qui pourrait être régulièrement soumise à l'assemblée.

Seuls les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés auront le droit de participer et de voter à l'assemblée. Les actionnaires non inscrits pourront y assister, mais n'auront pas le droit de voter. Personne ne pourra assister à l'assemblée en personne.

INSCRIPTION ET PROCESSUS DE CONNEXION

Pour assister à l'assemblée veuillez-vous inscrire en utilisant le lien :

https://us06web.zoom.us/meeting/register/tZwvc-yggTsvGtH0fAhQzAKxPldJyEt4_4HH

au moins 60 minutes avant le début prévu de l'assemblée. Après votre inscription, vous recevrez un courriel de confirmation incluant des instructions d'accès. Vous pouvez également contacter Cartier à philippe.cloutier@ressourcescartier.com pour plus de renseignements.

Afin d'assurer le bon déroulement du processus, Cartier demande aux participants inscrits de se connecter avant 9 h 45 (heure de Montréal) le 31 mai 2022.

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés seront invités à s'identifier avant le début de l'assemblée.

Val-d'Or (Québec), le 25 avril 2022

Par ordre du conseil d'administration



Philippe Cloutier
Président et chef de la direction

VOTE PAR PROCURATION

L'échéancier et le processus de vote par procuration demeurent inchangés.

Afin de s'assurer que le plus grand nombre possible d'actions ordinaires soient représentées à l'assemblée, les actionnaires sont fortement encouragés à remplir le formulaire de procuration ci-joint - ou formulaire d'instructions de vote - et à suivre les instructions qui y sont fournies pour voter sur Internet ou par télécopieur. Nous rappelons aux actionnaires que les formulaires de procuration complétés doivent être reçus au plus tard à 17 heures (heure de Montréal) le 27 mai 2022.

Cartier continuera de surveiller la situation au fur et à mesure qu'elle évolue. Il est possible que nous ayons à modifier la date, l'heure ou l'endroit/le déroulement de l'assemblée en raison de la pandémie de COVID-19. Nous communiquerons toute modification ou mise à jour au sujet de l'assemblée sur notre site Web ou par voie de communiqué de presse.